

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

Permis n° : AL342023398 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : PITSILLIDES

NOM d'usage : _____

Prénom(s) : MARC

Né(e) le : 29 août 1982 PARIS 75 FRANCE
Commune de naissance Département Pays

Adresse : LE BROUILLET

Numéro de la voie 24250 Extension (bis, ter,...) VÉRYNES DE DOMME Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie _____
Téléphone : 06 24 60 04 32
Email : marcpitsillides@gmail.com

Code postal Localité / Commune

Adresse professionnelle :

Numéro de la voie _____ Extension (bis, ter,...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie _____
Code postal _____ Localité / Commune _____
Téléphone : _____
Email : _____

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 03/04/2023 au 05/04/2023 à VÉRYNES DE DOMME, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

☐ Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : AIVEA FORMATION

N° SIRET : 4 8 8 9 3 3 5 4 0 0 0 0 4 6

Adresse : 8 RUE CHAPTAL
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal 34000 Localité / Commune MONTPELLIER

Agréé le : 16 septembre 2022 par arrêté référencé : n° 2022.09.DS.0714

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 05/04/2033

Fait à MONTPELLIER, le 05/04/2023

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :

ALVEA Formation - IFAC
8 rue Chaptal - 34000 Montpellier
contact@alvea-formation-ifac.com
RCS Montpellier : 488 933 540

(1) A compter du 1^{er} juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

(2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique

PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

Permis n° : AL342023314 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : DELETANG

NOM d'usage : _____

Prénom(s) : MAXIMILIEN

Né(e) le : 23 février 1989 SAINT MAUR 36 FRANCE

Commune de naissance

Département Pays

Adresse : _____

23 RUE DE PENESTER

Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

56410

ETEL

Téléphone : 06 23 81 56 86

Email : mdele94@gmail.com

Code postal

Localité / Commune

Adresse professionnelle :

Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal

Localité / Commune

Téléphone : _____

Email : _____

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 13/03/2023 au 15/03/2023 à ETEL

, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

☐ Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : ALVEA FORMATION

N° SIRET : 4 8 8 9 3 3 5 4 0 0 0 4 6

Adresse : _____

8 RUE CHAPTAL

Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

34000

MONTPELLIER

Code postal

Localité / Commune

Agréé le : 16 septembre 2022 par arrêté référencé : n° 2022.09.DS.0714

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 15/03/2033

Fait à MONTPELLIER, le 15/03/2023

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :

ALVEA Formation - IFAC
8 rue Chaptal - 34000 Montpellier
contact@alveaformation-ifac.com
RCS Montpellier : 488 933 540

(1) A compter du 1^{er} juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

(2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique

PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

Permis n° : AL342023397 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : HELLUIN

NOM d'usage : _____

Prénom(s) : EMMANUEL

Né(e) le : 26 octobre 1979 COURBEVOIE 92 FRANCE
Commune de naissance Département Pays

Adresse :

Numéro de la voie 24550 Extension (bis, ter,...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie FONTENILLES
Code postal Localité / Commune
Téléphone : 06 62 58 89 06
Email : emmanuel.helluin@gmail.com

Adresse professionnelle :

Numéro de la voie _____ Extension (bis, ter,...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie _____
Code postal _____ Localité / Commune _____ Téléphone : _____ Email : _____

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 03/04/2023 au 05/04/2023 à FONTENILLES, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

☐ Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : ALVEA FORMATION

N° SIRET : 4 8 8 9 3 3 5 4 0 0 0 0 4 6

Adresse :

8 RUE CHAPTAL
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie _____
34000 MONTPELLIER
Code postal Localité / Commune

Agréé le : 16 septembre 2022 par arrêté référencé : n° 2022.09.DS.0714

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 05/04/2033

Fait à MONTPELLIER, le 05/04/2023

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :

ALVEA Formation - IFAC
8 rue Chaptal - 34000 Montpellier
contact@alveaformation-ifac.com
RCS Montpellier : 488 933 540

(1) A compter du 1^{er} juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

(2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique

PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons
à consommer sur place de 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie ou personnes déclarant
un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant »
(1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un
débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

Permis n° : AL342023396 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : FERLY

NOM d'usage : _____

Prénom(s) : FLORENT

Né(e) le : 30 décembre 1989 SAINT MAURICE 94 FRANCE
Commune de naissance Département Pays

Adresse :

Numéro de la voie 24550 Extension (bis, ter,...) MAZEYROLLES Type de voie (avenue, etc.) LIEU DIT Nom de la voie GUILLAMET
Téléphone : 06 60 17 44 05
Email : florent.ferly@gmail.com
Code postal Localité / Commune

Adresse professionnelle :

Numéro de la voie _____ Extension (bis, ter,...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Nom de la voie _____
Code postal _____ Localité / Commune _____ Téléphone : _____ Email : _____

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 03/04/2023 au 05/04/2023 à MAZEYROLLES, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

☐ Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : ALVEA FORMATION

N° SIRET : 4 8 8 9 3 3 5 4 0 0 0 0 4 6

Adresse :

8 RUE CHAPTAL
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal 34000 Localité / Commune MONTPELLIER

Agréé le : 16 septembre 2022 par arrêté référencé : n° 2022.09.DS.0714

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 05/04/2033

Fait à MONTPELLIER, le 05/04/2023

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :


ALVEA Formation - IFAC
8 rue Chaptal - 34000 Montpellier
contact@alveaformation-ifac.com
RCS Montpellier : 488 933 540

(1) A compter du 1^{er} juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

(2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique

PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

Permis n° : AL342023395 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : REQUENA

NOM d'usage : _____

Prénom(s) : OPHÉLIA

Né(e) le : 9 juin 1995 LIVRY-GARGAN 93 FRANCE

Commune de naissance

Département Pays

Adresse : _____

2 RUE HENRY MARET
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

57000 METZ Téléphone : 07 67 93 34 13
Code postal Localité / Commune Email : requenaophelia@gmail.com

Adresse professionnelle :

Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal Localité / Commune Téléphone : _____
Email : _____

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 03/04/2023 au 05/04/2023 à METZ, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

☐ Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : ALVEA FORMATION

N° SIRET : 4 8 8 9 3 3 5 4 0 0 0 0 4 6

Adresse : _____

8 RUE CHAPTAL
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

34000 MONTPELLIER
Code postal Localité / Commune

Agréé le : 16 septembre 2022 par arrêté référencé : n° 2022.09.DS.0714

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 05/04/2033

Fait à MONTPELLIER, le 05/04/2023

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :

ALVEA Formation - IFAC
8 rue Chaptal - 34000 Montpellier
contact@alveaformation-ifac.com
RCS Montpellier : 488 933 540

(1) A compter du 1^{er} juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique